



L'écriture SMS : émergence de nouvelles pratiques orthographiques

Daniel Elmiger

Résumé

L'écrit numérique (rédigé et lu sur des supports électroniques) a profondément modifié l'accès à l'écrit et a multiplié les possibilités de créer et de publier de l'écrit. Ainsi, l'écrit (public) s'est démocratisé et couvre aujourd'hui des genres multiples, souvent proches de l'oral. Dans les SMS, on peut observer des principes d'écritures qui s'ajoutent à ceux qui sont à l'œuvre dans l'orthographe traditionnelle : notamment, le « principe de liberté » (avoir le choix de la graphie choisie) s'oppose au « principe d'unicité » (écrire chaque mot d'une seule manière). Pour l'instant, il n'est pas à prévoir quelles seront les influences du « style SMS » sur l'écriture du français en général : il manque notamment des études longitudinales et des sources comportant l'entièreté des écrits des (jeunes) francophones.

1. L'évolution de l'écrit : démocratisation et oralisation

Depuis l'avènement de la microtechnique moderne et individualisée – sous forme d'ordinateurs personnels, téléphones portables, etc. – l'écrit a vécu de nombreuses transformations : non seulement les instruments pour saisir le

texte et les supports pour le lire se sont diversifiés (claviers virtuels ou non, touches d'un téléphone, écrans (tactiles), voix parlée retranscrite automatiquement, etc.), mais l'écrit électronique (via internet et les réseaux téléphoniques) a aussi donné naissance à de nouveaux genres textuels comme le courriel, la messagerie instantanée, les blogs, etc. De manière générale, la démocratisation du web a permis l'accès à l'écrit (facilement publiable, voire public) à un très grand nombre de personnes qui, autrefois, produisaient surtout de l'écrit dans un cadre privé. Ceci constitue une grande différence par rapport aux premiers deux tiers du XX^e siècle, où l'accès à l'écrit public était beaucoup plus fermé, sous le contrôle d'un nombre assez restreint d'expert-e-s de l'écrit: dactylographes, secrétaires, rédactrices, imprimeurs, qui avaient une formation plus ou moins approfondie de l'écrit et de ses conventions. Successivement, la démocratisation des techniques (photocopie, internet, messagerie électronique) ainsi que la déprofessionnalisation de l'écrit en général (les métiers « techniques » de l'écrit, comme la mise en page, la correction des textes et l'édition ne concernent plus qu'une partie de ce qui est publié) a eu pour effet que l'écrit ainsi que sa mise en forme sont aujourd'hui à portée très générale. Il s'ensuit que l'écrit publiquement accessible est rédigé et publié par des personnes ayant des connaissances et des compétences très hétérogènes en matière de langue écrite.

À côté de l'écrit public, les pratiques privées ont également été profondément transformées par l'avènement des moyens électroniques nouveaux: les échanges par SMS et messages électroniques sont devenus fréquents et ont largement remplacé la correspondance par papier, notamment chez les jeunes qui ont grandi dans un environnement où l'écrit électronique est omniprésent (parfois appelés les « natifs numériques »).

À un autre niveau, l'écrit s'est transformé en héritant de certains traits de l'oralité: de par la rapidité de sa diffusion (en cas de messagerie « instantanée », elle est quasi immédiate), il est possible de « communiquer par écrit » et il convient désormais de distinguer d'un côté la forme de la transmission, le média (scripturalité vs oralité médiales) et de l'autre le contenu de ce qui est transmis (scripturalité vs oralité conceptuelles) (Koch & Oesterreicher, 2001). Ainsi, un échange sur un chat peut certes être mené par écrit (c'est-à-dire être médialement écrit), mais avoir de nombreux traits proches d'une conversation orale (et ainsi être conceptuellement oral).

Ces évolutions récentes ont profondément changé la manière de communiquer et de produire de l'écrit (tant privé que public). À côté de cela, on observe aussi des modifications au niveau de la forme de ce qui est écrit électroniquement, et dans ce qui suit, nous allons comparer certains principes observables dans l'écrit électronique avec l'orthographe standard traditionnelle.

2. Quelques principes de l'orthographe française

L'orthographe française est le fruit d'un long processus historique et ne peut que partiellement être décrite à l'aide de règles (ou de régularités) simples. Néanmoins, on peut rappeler un certain nombre de principes de base qui fondent le système écrit de la langue française standard ; dans la suite de l'article, nous montrerons comment ces principes sont relativisés par certaines pratiques électroniques récentes :

- a) **principe d'unicité.** Il s'agit d'un principe général qui sous-tend tous les autres (et il constitue la raison pour laquelle on parle d'*orthographe* normée et non seulement d'un système graphique simple) : en général, la graphie de chaque mot est normée et l'on ne peut pas écrire le français comme on le souhaite. Ce principe d'unicité est restreint par le fait qu'il existe, dans certains cas, des graphies alternatives (par exemple, *la clef/clé*) ou que l'orthographe est sujette à une certaine variation à travers le temps (par exemple, les rectifications orthographiques, qui font coexister *maîtriser* et *maitriser*), mais il garantit, pour la langue écrite orthographiquement, une grande homogénéité des pratiques.
- b) **principe phonographique.** D'un point de vue historique et typologique, l'orthographe du français est de type phonographique : les signes que l'on utilise à l'écrit visent à reproduire graphiquement ce qui est dit à l'oral. Comme le nombre de lettres est inégal au nombre de sons, on se sert non seulement de lettres simples (comme dans *amical*, *roc* ou *café*), mais aussi de digrammes (comme *ch* ou *au* dans *cher* ou *fautif*). En français, la correspondance entre sons et lettres n'est cependant que très relative : ainsi, on trouve pas moins de vingt graphies différentes qui correspondent, à l'oral, au son /o/ : *automne*, *eau*, *hautain*, *heaume*, *hôte*, *ôter*, *costaud*, *aulne*, *soubresaut*, *faux*, *rougeaud*, *bordeaux*, *escroc*, *oh*, *zoo*, *sirop*, *repos*, *abricot*, *impôt*, *bungalow*.
- c) **principe étymologique.** En français, l'origine des mots est souvent importante pour l'orthographe : de nombreux mots gardent des caractéristiques de la langue de laquelle un mot est emprunté. Ainsi, on écrit *orthographe* (d'après le grec, avec *ph* et *th*), *sept* (d'après le latin *septem*), *weekend* (anglais), *lied* (allemand) ou *ciao* (italien).
- d) **principe grammatical.** Dans l'orthographe du français, un certain nombre d'informations grammaticales sont marquées graphiquement sans qu'elles

correspondent, aujourd'hui, à une prononciation particulière. Cela concerne notamment les informations sur le nombre, le genre et la personne. Ainsi, dans la phrase *Je vois les nouvelles chemises noires que tu as achetées hier*, le pluriel est marqué cinq fois, tandis que seul le mot *les* permet, à l'oral, de savoir qu'il s'agit d'un syntagme au pluriel. Dans les verbes aussi, de nombreuses formes sont homophones, mais pas homographes : *regarde, regardes, regardent*.

- e) **principe morphologique.** Dans de nombreux cas, on maintient à l'écrit, des lettres non prononcées si elles se retrouvent dans d'autres mots de la même famille. Par exemple, les lettres finales de *franc, petit* et *plomb* ne se prononcent pas, mais elles permettent de reconnaître la parenté morphologique avec *franche, petite* et *plomber*.
- f) **principe de différenciation.** En français, certains mots homophones s'écrivent de manière différente (par exemple : *mer/mère/maire, du/dû, laid/lait*), ce qui s'explique en général par l'étymologie des mots.

Ces principes suivent des logiques différentes (souvent contradictoires) et ne sont pas cohérents les uns par rapport aux autres. L'apprentissage de l'orthographe française s'en voit d'autant plus compliqué, car souvent, il s'agit de connaître le mot sous sa forme phonique, savoir son origine, déterminer sa fonction dans la phrase, etc. La connaissance des multiples règles ne suffit pas, car il faut aussi retenir les nombreuses exceptions et cas isolés. Tout écart par rapport à « la » bonne orthographe sera considéré comme erreur de la part du scripteur, ce qui a pour conséquence que de nombreuses personnes se trouvent régulièrement en position d'insécurité orthographique et semblent choisir d'écrire « différent » (plutôt que d'écrire « faux »).

3. Les principes d'une graphie libérée des contraintes traditionnelles

Si l'orthographe du français s'avère ainsi plutôt rigide et complexe, elle n'est contraignante que dans les contextes où est établi un certain « contrat orthographique » entre la personne qui écrit et celle(s) qui lit/lisent le texte : tous les contextes publics dans un sens large (administration, école, presse, monde de l'édition, etc.), ainsi que les contextes privés où la pression sociale de rédiger « comme il faut » est suffisamment forte.

Ailleurs, on peut observer des pratiques scripturales qui s'écartent (peu ou beaucoup) des normes traditionnelles, que cela soit dû à une maîtrise insuffisante

de l'orthographe ou par choix de rédiger selon d'autres principes, valables parfois très localement (entre quelques personnes) et parfois plus généralement (pour une description détaillée des graphies nouvelles, voir Fairon *et al.*, 2006a).

Nous résumerons ces écarts (observés dans les SMS du projet *SMS 4 science*¹ et décrits dans la littérature spécialisée) comme suit :

- a) **principe de liberté.** Contrairement au principe d'unicité, qui caractérise toute orthographe, le système graphique que l'on peut observer dans les SMS et autres écrits électroniques ne connaît pas de règles contraignantes (sans pour autant être chaotique...); plusieurs graphies peuvent coexister (parfois à l'intérieur d'un seul message), et il semble ainsi dérisoire de définir, comme cela a pu se faire, une « orthographe du langage SMS » ou des « dictionnaires SMS ». Par exemple, à côté de la graphie traditionnelle *demain*, on peut trouver *dem1*, *2main*, *dem*, etc. La liberté peut se rapporter à d'autres niveaux tels que l'emploi des majuscules et des minuscules (écriture sans majuscules, ou avec des majuscules qui ont une autre fonction, par exemple celle d'emphase).
- b) **principe phonographique libre.** Le principe phonographique, qui se trouve en concurrence avec d'autres principes, dans l'orthographe standard du français, est appliqué de manière beaucoup plus libre : l'écrit traduit ainsi plus librement l'oral, et les lettres non prononcées – ainsi que les espaces et apostrophes – sont souvent omises : *kel pri*, *il fo fer*, *pvien* (au lieu de *quel prix*, *il faut faire*, *je viens*). Cela peut aller de pair avec une réduction de lettres (cf. ci-dessous, principe abrégatif), mais pas nécessairement (cf. *mwa* au lieu de *moi*). En outre, le principe phonographique permet de tenir compte, à l'écrit, de prononciations locales et de diverses variétés liées à certains groupes de locuteurs, qui ne sont généralement pas notées en français standard (voir Cougnon, 2010).
- c) **principe abrégatif.** Dans les SMS et d'autres écrits électroniques, différentes formes d'abréviation s'observent ; certaines sont proches du langage parlé : *prof*, *bonap* (« bon appétit ») tandis que d'autres sont plus typiques pour l'écrit (certaines s'observent également dans les notes manuscrites) :

¹ Certains exemples de cet article proviennent des données suisses du projet *SMS 4 science* (<http://www.sms4science.ch/>), qui a permis de regrouper quelque 30'000 SMS dans une banque de données. Nous remercions Simona Pekarek de nous avoir donné accès aux données. À propos du projet, voir Stähli *et al.*, 2011. Pour le volet belge de *SMS 4 science*, voir Fairon *et al.*, 2006a.

jspr («j'espère»), *tt* («tout»), *aparça*. Différents procédés s'observent individuellement ou de manière conjointe : troncations : (*re* «retour»), squelettes consonantiques (*slt* : «salut»), réduction à une seule lettre : (*tu v* «tu veux» ou «tu viens»), etc.

- d) **principe syllabogrammique et logogrammique.** Certaines lettres et autres signes s'utilisent pour rendre une syllabe ou un mot. Cela s'observe avec des lettres isolées (*G* : «j'ai») ou combinées (*CT OQP* : «c'était occupé») ou avec des chiffres (*7* : «cette» ; *13* : «Thérèse» ; *n8* : «nuit») ou des signes de ponctuation (*â +* : «à plus»).
- e) **principe d'emphase.** Certains procédés permettent de conférer à ce qui est écrit, par des moyens graphiques, une connotation émotionnelle, de l'emphase ou de l'ironie. Par exemple, par des étirements graphiques (*bisouxxxxxx*, *je t'iiiiiiiime*) ou par des émoticônes – ;-)/ :-(– ou de brefs commentaires métalinguistiques comme *lol* («laughing out loud»), *mdr* («mort de rire»), etc. Ces procédés permettent parfois de mieux comprendre certains textes écrits conceptuellement oraux.

Ainsi, ces principes nouveaux (qui ne doivent pas être compris comme des règles, mais plutôt comme des options) élargissent considérablement le champ des possibilités qu'offre le langage écrit. Ils peuvent être appliqués de manière régulière par certaines personnes, mais aussi apparaître de manière sporadique dans les écrits, à côté de formes orthographiées régulièrement.

4. Élargissement du potentiel scriptural ou restriction des compétences orthographiques ?

Les différentes évolutions esquissées ci-dessus semblent être convergentes. La démocratisation des outils techniques nouveaux, la multiplication des écrits rédigés par des personnes peu formées pour l'écrit (public), la rapidité des échanges et de la publication des textes et l'oralité intrinsèque de nombreux messages rédigés par écrit : il est clair que nous sommes actuellement exposés à des écrits très hétérogènes, où l'orthographe traditionnelle n'est plus la seule ligne directrice, car les principes d'écriture se sont également démocratisés et diversifiés.

Faut-il voir dans ces nouvelles pratiques « une menace pour la maîtrise de la langue » ? (cf. le titre de David & Concalves, 2007). Rien ne permet de prédire

avec certitude quelles influences auront, à moyen et long terme, les pratiques scripturales libres d'une partie des locutrices et locuteurs du français, notamment des jeunes.

Si aujourd'hui, on dispose de corpus de SMS et d'autres écrits électroniques plus étendus (notamment à travers les récoltes de données *SMS 4 science*), il n'est pas vraiment possible de comparer les écrits spontanés avec les écrits sujets aux normes scolaires ou éditoriales, car les contextes (et les attitudes des scripteurs face à ces contextes) sont souvent trop différents². Les résultats de travaux de recherche récents (cf. par exemple, Cougnon, 2010 ou Dürscheid *et al.*, 2010, pour l'allemand) semblent cependant indiquer que malgré le grand potentiel de variation, certaines simplifications (par exemple: évitement du digramme *en* au profit de *an* ou maintien de doubles consonnes) sont évitées, probablement parce qu'elles produisaient des graphies potentiellement difficiles à déchiffrer. Cela laisse à penser que la liberté orthographique apparente n'est pas une valeur absolue, mais qu'elle est contrebalancée par d'autres considérations, tel le souci d'être compris-e par les destinataires d'un texte écrit. Cougnon observe aussi que ses données indiqueraient « que la majorité des usagers a [...] pleinement connaissance de la norme dont elle s'écarte » (Cougnon, 2010, p. 409). Le « langage SMS » ne serait donc pas à considérer comme une marque d'incompétence, mais plutôt comme un signe d'une compétence nouvelle (cf. Fairon *et al.*, 2006, p. 39).

S'agit-il d'un phénomène de jeunes, comme le pensent ou craignent beaucoup? Dans la base de données *SMS 4 science*, les phénomènes décrits ci-dessus se trouvent dans des messages de personnes d'âges très divers et il est impossible de mettre leurs graphies « SMS » en lien avec leurs autres pratiques de l'écrit (et de l'orthographe). Il semble cependant plausible de penser qu'auprès des jeunes, certaines manières d'écrire (permettant de se situer par rapport à l'*ingroup*) fonctionnent comme des marques identitaires, au même titre que la façon de parler, de s'habiller ou de se comporter dans l'espace public.

Quel rôle l'école – et des partenaires l'accompagnant, telles que l'orthophonie/logopédie – a-t-elle à jouer, dans cet apparent décloisonnement des règles et des principes d'écriture? Il est clair que l'apprentissage de l'orthographe du français demande un temps et une énergie considérables et que l'école ne peut pas avoir pour mission d'enseigner de « nouveaux » principes orthographiques, d'autant moins qu'il ne s'agit pas de règles, mais de principes appliqués plus ou

² Cependant, certains projets (p. ex. Stähli *et al.*, 2011) tiennent compte des discours déclaratifs des personnes qui ont fourni des SMS (à propos de leurs pratiques orthographiques dans divers contextes).

moins régulièrement. Tout au plus peut-elle rendre les élèves attentifs à l'importance de l'orthographe dans les contextes particulièrement sensibles (école, travail, etc.). Pour les autres contextes, privés ou semi-privés, la vocation de l'école ne peut pas être de canaliser des pratiques où la liberté des scripteurs par rapport au fond et à la forme de l'écrit se joue, en tout cas partiellement, des normes traditionnelles.

Daniel ELMIGER est linguiste et travaille à l'Institut de recherche et documentation pédagogique (IRDp, Neuchâtel) ainsi qu'au Département d'allemand de l'Université de Genève.
Contact: daniel.elmiger@irdp.ch

5. Références

- COUGNON, L.-A. (2010). Orthographe et langue dans les SMS. Conclusions à partir de quatre corpus francophones. *Études de linguistique appliquée*, 160, 397-410.
- DAVID, J. & GONCALVES, H. (2007). L'écriture électronique, une menace pour la maîtrise de la langue?. *Le français aujourd'hui*, 156, 39-47.
- DÜRSCHIED, Ch., WAGNER, F. & BROMMER, S. (2010). *Wie Jugendliche schreiben: Schreibkompetenz und neue Medien*. Berlin: de Gruyter.
- FAIRON, C., KLEIN, J. R. & PAUMIER, S. (2006a). *Le langage SMS. Étude d'un corpus informatisé à partir de l'enquête «Faites don de vos SMS à la science»*. Louvain: Presses Universitaires de Louvain.
- FAIRON, C., KLEIN, J. R. & PAUMIER, S. (2006b). Le langage SMS: révélateur d' la compétence. In J.-J. Didier (éd.), *Le français m'a tué. Actes du colloque «L'orthographe française à l'épreuve du supérieur»*. Cahiers du Cemal 1. Louvain: Presses Universitaires de Louvain, 33-42.
- KOCH, P. & OESTERREICHER, W. (2001). Gesprochene Sprache und geschriebene Sprache/ Langage parlé et langage écrit, in G. Holtus, M. Metzelin & C. Schmitt (Hg.), *Lexikon der Romanistischen Linguistik, I/2*. Tübingen: Niemeyer, 584-628.
- PEKAREK DOEHLER, S. (2011). Hallo! Voulez vous luncher avec moi hüt? Le «code switching» dans la communication par SMS. *Linguistik online*, 48, 49-70.
- STÄHLI, A., DÜRSCHIED, C. & BEGUELIN, M.-J. (2011). sms4science: Korpusdaten, Literaturüberblick und Forschungsfragen. *Linguistik online*, 48, 3-18.